

Bourses pour stages internationaux offertes par le CIQSS et le FQRSC

MISE EN CONTEXTE

Le **Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)** offre l'accès à l'ensemble des chercheurs du Québec aux **micro-données détaillées** des recensements et des enquêtes de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec et poursuit trois objectifs dans le domaine des statistiques sociales : 1) le soutien et le développement de la recherche; 2) l'élargissement du bassin de chercheurs; et 3) le rayonnement et la valorisation des retombées de la recherche.

Le CIQSS est un regroupement stratégique soutenu par le Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Dans le cadre de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation rend disponible des sommes supplémentaires aux Fonds de recherche québécois afin de contribuer à développer ou à consolider les actions internationales des centres de recherche dont le CIQSS.

Dans le but de favoriser la mobilité internationale des étudiants au doctorat dont les recherches s'inscrivent dans les objectifs qu'il poursuit, le CIQSS de concert avec le FQRSC, offrent des bourses pour stages internationaux.

Les étudiants inscrits en cotutelle ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leurs universités d'attache.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

a) Conditions de base exigées par le FQRSC

Citoyens canadiens et résidents permanents

Le candidat doit répondre à chacune des trois conditions suivantes :

- être citoyen canadien ou être résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2001, ch. 27). Le résident permanent est celui qui a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;
- être domicilié au Québec depuis au moins une année ;
- être résident du Québec au sens de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q.c.A-29) et de la Loi de l'impôt du Québec.

La personne qui conserve son statut de résident du Québec au sens de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec et qui séjourne à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études est réputée y être domiciliée.

La personne qui ne conserve pas son statut de résident du Québec au sens de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec et qui séjourne à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été pendant au moins cinq ans domiciliée au Québec et résidente au sens de ladite Loi est exemptée de la condition de domicile et de résidence au Québec, au moment de soumettre la demande.

Le boursier du Fonds de recherche du Québec - Société et la culture doit satisfaire aux conditions de citoyenneté et de résidence au sens de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec et de la Loi de l'impôt du Québec pendant toute la durée de sa bourse.

Lieu d'utilisation de la bourse

Les stages doivent se réaliser dans les pays ou régions prioritaires suivants, tels que définis dans la Politique internationale du Québec (MRI, 2006) : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne. Les stages peuvent également se réaliser dans le cadre de projets multilatéraux ou relevant du 6^e ou 7^e programme cadre européen.

Étudiants étrangers

- Le candidat doit répondre à chacune des trois conditions suivantes :

- être inscrit dans une université hors Canada;
- ne pas être inscrit en cotutelle dans une université au Québec ;
- faire son stage dans un regroupement stratégique au Québec.

b) Conditions d'admissibilité spécifiées par le CIQSS

1. Avoir un projet **actif** au CIQSS au moment du dépôt de la demande (au plus tard le 15 février 2012).

2. *Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents*, être inscrit à temps complet dans un programme de 3^e cycle de l'une des sept universités membres du CIQSS (Université Laval, Université Concordia, INRS-Urbanisation, culture et société, Université McGill, Université du Québec à Montréal, Université de Sherbrooke ou Université de Montréal) ; *pour les étudiants étrangers*, faire une thèse à partir de microdonnées semblables à celles qui sont disponibles au CIQSS.

3. Avoir un projet de stage qui s'inscrit dans une des priorités suivantes du CIQSS :

i. La promotion de recherche comparative sur d'importants enjeux de société à partir de l'exploitation de grandes bases de microdonnées détaillées (pauvreté et exclusion sociale, transformations familiales, développement de l'enfant, déterminants de la santé, transition école-milieu de travail, formation continue, etc.)

ii. Le développement et l'utilisation de méthodes de pointe en analyse de données complexes (analyse longitudinale, analyse multiniveau, analyse spatiale, etc.)

iii. L'utilisation de résultats de recherche à des fins d'évaluation et de formulation de politiques publiques (transfert du savoir et mobilisation des connaissances dans le domaine des statistiques sociales)

CRITÈRES D'ÉVALUATION (FQRSC)

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat ;
- La correspondance du projet de stage avec la programmation ou les priorités de recherche du regroupement ;
- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du regroupement stratégique.

PROCESSUS DE SÉLECTION DU CANDIDAT

Un comité formé et présidé par la directrice du CIQSS examinera les demandes admissibles et dûment complétées à la date requise et fera connaître les résultats avant le 1^{er} mars 2012.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

1. L'excellence du dossier académique;
2. La qualité du projet scientifique (pertinence des objectifs, adéquation de la méthodologie proposée aux objectifs, clarté de la présentation);
3. La raison pour laquelle la réalisation du projet nécessite l'accès au CIQSS;
4. La qualité de la lettre d'appui du directeur ou de la directrice de recherche.

PÉRIODE D'UTILISATION DE LA BOURSE

La période d'utilisation débute au plus tard le 31 mars 2013.

VALEUR DES BOURSES

Une somme forfaitaire pour 6 mois de stage, qui peut être distribuée en une ou plusieurs bourses, est offerte à chacun des regroupements stratégiques financés par le Fonds. La valeur de chaque bourse est déterminée par la durée du stage proposé : une somme de 2500\$ par mois est attribuée à chaque candidat et sert à couvrir, en tout ou en partie, les frais de déplacements et de subsistance de l'étudiant. Chaque stage doit avoir une durée minimale de deux mois. Le regroupement stratégique peut bonifier l'offre faite par le Fonds.

Chaque regroupement peut proposer la candidature d'au plus un étudiant étranger. Les mêmes règles d'évaluation des candidatures, de durée du stage et de valeurs de bourse s'appliquent à cette demande.

RAPPORT FINAL

Un rapport final faisant état des activités réalisées durant la durée du stage doit être remis au Fonds au plus tard 6 mois après la fin prévue du stage.

DOSSIER DE CANDIDATURES

L'étudiant qui désire poser sa candidature doit fournir :

- Une description du projet de recherche nécessitant l'accès au CIQSS en spécifiant l'état d'avancement des travaux. La description du projet doit contenir la question de recherche, la méthodologie ainsi que la ou les bases de données utilisées au CIQSS. La description du projet de recherche doit se limiter à un maximum de 5 pages ;

- Une description du stage à réaliser :

A) nature du stage : la candidate ou le candidat devra préciser les objectifs du stage et le plan de travail permettant de les atteindre. Il devra démontrer la pertinence du stage par rapport 1) à la recherche de doctorat en cours et 2) aux trois priorités du CIQSS énumérées plus haut;

B) lieu : la candidate ou le candidat devra démontrer que l'institution d'accueil convient bien en regard des priorités du CIQSS.

- Un relevé de notes de toutes les études universitaires (photocopies acceptées) ;
- Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice de recherche ;
- Une lettre d'appui de son institution (université, centre, groupe, etc) d'accueil.

DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DU DOSSIER

15 février 2012